

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-167 en date du 6 octobre 2021
Convention DORSAL/AXIONE - Autorisation de travaux et droit de passage sur
un bâtiment appartenant à la Communauté de communes**

L'an Deux Mille Vingt et un, le six octobre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à aux Atelier de la Mine à Lavaveix les Mines, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 30/09/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoir : 1	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 12	Exprimés : 50	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, GRAVIERE, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAUCONNET

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Les opérations menées par la société AXIONE, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, nécessitent un raccordement sur un bâtiment appartenant à la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine selon la désignation suivante :

Commune de Mainsat
19, Grande Rue
Désignation cadastrale AM367

L'installation de ce réseau, dans la mesure du possible, prévoit le réemploi d'infrastructures existantes pour le passage et/ou le raccordement du réseau.

Les interventions sont déterminées de la façon suivante :

- Accroche sur la façade d'un câble à fibres optiques de faible diamètre, diélectrique et n'émettant pas de rayonnement électromagnétique ;
- Pose éventuelle d'un boîtier de connexion pour le raccordement des futurs abonnés ;
- Accroche d'un câble à fibres optiques de faible diamètre, diélectrique et n'émettant pas de rayonnement électromagnétique, sur le Potelet Orange déjà existant sur la façade.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention portant autorisation de travaux et droit de passage présentée par la société AXIONE pour la parcelle susmentionnée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021

Pour copie conforme, le 12 octobre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
02/10/2021 16:59:33-20211006-2021-167-DE
Date de télétransmission : 12/10/2021
Date de réception préfecture : 12/10/2021